

Digne-les-Bains, le 03 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Solidarité avec l'Ukraine

Suite à la déclaration de guerre de la Russie à l'Ukraine le 24 février 2022, de nombreux Ukrainiens ont fui leur pays. Le Président de la République a annoncé que « la France prendra toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens ».

Ainsi, les services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence se mobilisent avec les maires pour préparer l'accueil des ressortissants ukrainiens et répondre à leurs besoins de prise en charge.

Violaine Démaret, préfète des Alpes-de-Haute-Provence, a sollicité les maires du département en vue de recenser les offres d'hébergement pérennes disponibles sur le territoire de chacune de leur commune, afin d'y accueillir les éventuels ressortissants ukrainiens qui viendraient à rejoindre notre département dans les meilleures conditions possibles.

En outre, à leur arrivée, les ressortissants ukrainiens devront s'adresser à la préfecture pour obtenir un titre provisoire de séjour, s'ils ne disposent pas déjà d'un passeport biométrique ou d'un visa court séjour qui les autorisent d'ores et déjà à séjourner.

La préfecture regardera également avec bienveillance toute demande de renouvellement de titre ou de prolongation du droit au séjour des ressortissants ukrainiens qui séjournent d'ores et déjà en France. Elle délivrera des admissions provisoires au séjour valables 3 mois, renouvelables, leur permettant de se maintenir légalement sur le territoire national le temps que la situation se stabilise dans leur pays d'origine.

Les postes diplomatiques et consulaires ont également reçu instruction de regarder avec bienveillance les délivrances de visa de court séjour (90 jours tous les 6 mois) pour les ressortissants ukrainiens qui chercheraient à rejoindre la France depuis l'Ukraine et qui en feraient la demande.

La préfète des Alpes de Haute-Provence remercie tous les élus et les acteurs de la société civile qui se mobilisent actuellement en faveur de l'Ukraine et appelle tous ceux qui souhaitent aider, à se diriger vers la plateforme <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/> et <https://refugies.info>.

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex